

GE_GERICHTE ATA/1337/2017 vom 26. September 2017

GE Cour de justice, 2017-09-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_1337_2017

FR: GE_GERICHTE ATA/1337/2017 du 26 septembre 2017

IT: GE_GERICHTE ATA/1337/2017 del 26 settembre 2017

Regeste

Résumé: Recours admis, dans une mesure limitée et en raison d'une situation acquise, contre une décision obligeant une fonctionnaire exerçant l'activité de dentiste au bénéfice d'un titre étranger de produire, après neuf ans d'activité au sein d'un service cantonal, sans aucune contestation sur la qualité de ses prestations, le diplôme fédéral de dentiste ou un diplôme reconnu en vertu du droit fédéral. Pas de silence qualifié à l'art. 20 RPS.

Erwägungen

E. 25

juin 2014, auprès du SMC. À cela s'ajoute le fait que le cas de la recourante est unique au sein du DIP, comme l'a déclaré le médecin cantonal lors de l'audience du 26 septembre 2016.

- 20/21 - A/2204/2016

Ainsi, compte tenu de l'ensemble des circonstances particulières du cas d'espèce, l'intéressée peut se prévaloir de sa situation acquise pour continuer à exercer au sein du SDS la profession de dentiste, à titre dépendant et sous la responsabilité de sa supérieure hiérarchique ou d'une autre personne titulaire des diplômes nécessaires de dentiste, sans devoir produire l'un des deux titres prévus à l'art. 20 RPS. Ce droit est toutefois exclusivement limité à l'activité exercée par la recourante depuis le 1er janvier 2005 au sein du SDS. Si la recourante devait quitter ce service, elle serait astreinte au respect des conditions légales qui lui sont applicables. Le recours sera donc admis dans cette mesure et la décision litigieuse annulée pour ce motif. 8)

Au vu de ce qui précède, le recours sera admis.

Vu l'issue du litige, aucun émolument ne sera perçu et une indemnité de procédure de CHF 500.- sera allouée à la recourante, qui obtient gain de cause (art. 87 al. 1 et 2 LPA).

* * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.